



Cabinet de la leader
de l'opposition officielle

[Signature]
7 Novembre 2006
10 h 25

ASSEMBLÉE NATIONALE
no 626-20061107

Québec, le 7 novembre 2006

Monsieur François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu des articles 97 et 97.1 de notre règlement, auriez-vous l'obligeance de faire inscrire au Feuilleton de l'Assemblée nationale du mercredi 8 novembre, la motion de l'opposition officielle suivante :

« Que l'Assemblée nationale déplore que le ministre de la Santé et des Services sociaux ne respecte pas l'engagement solennel du premier ministre d'éliminer l'attente dans le secteur de la santé. »

Cette motion sera proposée par la députée de Hochelaga-Maisonneuve, madame Louise Harel. Nous souhaitons pouvoir en débattre le mercredi 8 novembre à la période des affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

[Signature]

Stéphane Dolbec



